

## RELATION CLIENT ET PERSONNES PROTÉGÉES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA442	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	648,00 €

## LIEUX ET DATES :

Nous consulter

## OBJECTIFS

- Identifier les personnes protégées, les mineurs et les majeurs ainsi que leurs aidants
- Connaître les régimes juridiques d'incapacité
- Proposer des garanties assurantielles et des stratégies patrimoniales adaptées

### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le propos théorique du formateur sera complété d'une présentation type PowerPoint et de cas pratiques. Selon les conditions d'animation, seront possiblement constitués des ateliers (et/ou groupes) de travail en cours de formation.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

- A. Présentation des personnes vulnérables et de leurs aides
  - 1. Majeurs et mineurs protégés
  - 2. Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice
  - 3. Mandat de protection future
  - 4. Administration légale sous contrôle judiciaire
  - 5. Aides sociales et leur récupération
- B. Solutions assurantielles pour les personnes protégées
  - 1. Stipulation pour autrui en assurance vie
  - 2. Règles fondamentales du Code des Assurances
  - 3. Différence acte de disposition/acte d'administration
  - 4. Régimes applicables aux mineurs
  - 5. Régimes de protection des majeurs protégés
  - 6. Conditions d'adhésion mineurs/majeurs
  - 7. Contrats spécifiques pour les personnes protégées
  - 8. Rente survie et épargne handicap
- C. Les exemples de stratégies patrimoniales
  - 1. Constitution différée de patrimoine au profit de la personne protégée
  - 2. Clause avec condition désignant un mineur comme bénéficiaire
  - 3. Clause démembrée en présence d'un majeur incapable
  - 4. Constitution immédiate de patrimoine au profit de la personne protégée
  - 5. Assurer des revenus à la personne protégée

### **Validation des acquis :**

**En fin de formation, nous procédons à une double évaluation basée premièrement sur un QCM individuel classique et deuxièmement sur QCM original et collectif dénommé « Qui veut gagner des félicitations ? » Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage. Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Conseillers en assurance  
Chargés de clientèle  
Gestionnaires de contrats  
Intermédiaires d'assurance  
Conseillers en gestion de patrimoine  
Chargés d'études juridiques

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Fondamentaux de l'assurance

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/12/2024 à 09:22